

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 853-1**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement n° 853-1 modifiant le règlement n°853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, a été adopté par le Conseil municipal le 8 mars 2022.

Le règlement n° 853-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement est entré en vigueur lors de la délivrance du certificat de conformité émis par le Conseil de la M.R.C Thérèse-De Blainville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière